Ministère de l'Éducation Nationale
Règlement de participation aux Prix de l'Innovation – 27 mars 2014

1. Contexte et objectifs

Les écoles et établissements explorent depuis quelques années les marges d'autonomie qui leur sont offertes et expérimentent des dispositifs variés pour faire réussir tous leurs élèves. Ils mettent en œuvre des solutions originales pour personnaliser les parcours de formation : recomposition du groupe classe, durée des séquences horaires, groupes de compétences, réflexion sur les modalités d'évaluation des élèves, continuité entre premier et second degrés...
Certaines équipes, direction et enseignants, dans des rôles partagés, s'engagent dans des approches de l'expérimentation plus systémique (structures expérimentales, internats de la réussite…). Ce défi relevé pour les élèves participe d'un changement à la fois des organisations du travail et des compétences des acteurs sur le terrain. La réussite des élèves engage tous les acteurs sur un développement professionnel innovant.
Le ministère de l'Education nationale souhaite lancer les « Prix de l'innovation», prix destinés à mettre en exergue des actions particulièrement innovantes. Ces prix sont une invitation à rechercher des solutions alternatives aux problèmes rencontrés sur le terrain, en faisant appel à l'expérience quotidienne et à la créativité des établissements.

2. Critères d'éligibilité

Les prix de l'Innovation sont ouverts à l'ensemble des établissements et à l'ensemble des membres de la communauté éducative.

3. Modalités de candidature

Le dépôt des dossiers de candidature s'est déroulé du 15 octobre 2013 au 15 janvier 2014. Les candidats ont été invités à:

- Retirer le dossier de candidature sur l'espace RESPIRE (http://respire-education.fr) à partir du 15 octobre 2013
- Renseigner une fiche spécifique de leur action en ligne Expérithèque, http://eduscol.education.fr/experitheque/admin/ après avoir pris contact avec le CARDIE de leur académie

4. Prix et récompenses prévus

Six prix de l'innovation seront remis :

- Le prix de **l'Ecole** récompense une action innovante dans la mise en œuvre du socle commun, de la continuité interdegré et/ou dans l'acquisition des apprentissages fondamentaux.
- Le prix de **l'Engagement** récompense une action témoignant d'un haut niveau de mobilisation collective.
- Le prix de la **Réussite éducative** récompense une action centrée sur une approche globale de l'enfant et du jeune, en intégrant les dimensions de bien-être, et conçue en collaboration avec des partenaires de l'École.
- Le prix des **Parents** récompense une action améliorant particulièrement la qualité du service public, du point de vue d'un panel représentatif de parents d'élèves.
- Le prix du **Public** récompense une action remarquée pour ses qualités de créativité, d'engagement des personnels et d'effets sur les élèves ; il est décerné à l'issue d'un vote en ligne ou en présence du point de vue des internautes et des professionnels participant aux Journées de l'Innovation.
- Le prix de la **Fondation de France** récompense une action valorisée par un panel d'élèves, collégiens d'un établissement soutenu par la Fondation elle-même.

Une même action pourra recevoir plusieurs prix.
Les équipes lauréates seront associées aux réseaux de formation académique et aux réseaux de formation des cadres au niveau national. Un comité de pilotage, en lien avec le secrétariat général du MEN et le prix Impulsion, sera mis en place pour réfléchir aux suites à donner à cette sélection.

5. Procédure de sélection des lauréats des cinq prix

5.1. Phase de présélection (février 2014)

Les dossiers complets adressés à la DGESCO dans les conditions et délais précisés ci-dessus font l'objet d'un examen par un comité de lecture. Le comité de lecture est composé des CARDIE, de membres de la DGESCO et de l'Inspection générale et de partenaires des Journées de l'Innovation. Les membres du comité de lecture ont renseigné une grille d'évaluation pour chaque action.
Cette phase s'est déroulée en février 2014 et a permis de présélectionner 30 actions ou équipes.

5.2. Phase de sélection (mars 2014)

Les modalités de sélection des lauréats varient selon les prix :

- Les lauréats du prix de l'Ecole, du prix de l'Innovation et du prix de la Réussite éducative sont sélectionnés par un jury d'experts et d'acteurs de l'éducation.
- Le lauréat du prix des Parents est sélectionné par le SGMAP.
- Le lauréat du prix du Public est sélectionné à l'issue d'un vote des internautes et des professionnels participant aux Journées de l'Innovation.
- Le lauréat du prix de la Fondation de France est sélectionné par la Fondation.

5.2.1. Prix sélectionnés par le jury

5.2.1.1. Composition du jury

Le jury compte une quinzaine de membres :

- des acteurs de l'éducation (élèves, enseignants, collectivités, académies…) ;
- des partenaires associés à l'organisation des Journées de l'Innovation ;
- des experts de haut niveau.

La composition du jury est jointe en annexe au règlement.

5.2.1.2. Précisions sur le prix de l'Engagement

L'école est engagée dans le projet de refondation posé par la loi du 8 juillet 2013. Le prix de l'Engagement récompense une action dont les caractéristiques attestent d'un haut niveau de mobilisation d'une équipe au service des objectifs de la Refondation de l'Ecole, avec une implication forte des élèves, et un processus de développement professionnel et de changements notables qui touchent l'organisation même de l'Ecole.

5.2.1.3. Précisions sur le prix de l'Ecole

Les critères d'évaluation pris en compte par le jury porteront sur le degré d'inscription de l'action dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, notamment, des initiatives portant sur les apprentissages dits fondamentaux et celles sur les liaisons inter-degrés et la continuité des apprentissages et des parcours des élèves.

5.2.1.4. Précisions sur le prix de la Réussite éducative

Le prix de la Réussite éducative récompense une action qui a particulièrement développé une approche globale de l'enfant et du jeune, en intégrant les dimensions de bien-être des élèves, en collaboration avec des partenaires de l'École. Le jury prendra en compte le niveau de développement de la co-éducation, son intensité et sa formalisation.

5.2.2. Précisions sur le prix des Parents

Le Secrétariat général de la modernisation de l'action publique (SGMAP) sélectionnera une action innovante, en soumettant la présélection à un panel représentatif de plus de 700 parents.

5.2.3. Précisions sur le prix de la Fondation de France

La Fondation de France s'appuiera sur les élèves d'un des collèges qu'elle soutient dans le cadre de sa politique de mécénat ; sur la base de documents adaptés présentant les actions retenues, les élèves seront amenés à en choisir une qui illustrera ce qu'ils souhaiteraient voir développer plus largement au sein du système éducatif.

5.2.4. Précisions sur le prix du Public

Un prix sera remis à l'issue d'un vote des internautes et des professionnels participant à la Journée de l'Innovation.

Chaque votant pourra sélectionner, parmi la présélection, l'action remarquée pour ses qualités de créativité, d'engagement des personnels et d'effets sur les élèves. Chaque votant ne pourra se prononcer qu'une fois.

Ce vote sera effectué en ligne du 15 mars au 27 mars à midi, sur le site RESPIRE ou sur des bornes mises à disposition lors des Journées de l'Innovation.

Le public aura pu prendre connaissance des actions présélectionnées grâce à la mise en ligne du Cahier des Innovations sur le site RESPIRE.

**

Composition du Jury des prix de l'innovation 2014

- **Jean-Paul Delahaye,** Directeur général, MEN-DGESCO
- **Roger Genet,** Directeur général, MESR-DGRI (ou son représentant)
- **Jean-Yves Daniel,** doyen de l'Inspection générale
- **François Taddei**, INSERM
- **Jérôme Saltet**, président de PlayBac
- **Virginie Eymery,** professeur des écoles, directrice de l'école primaire Muraire, circonscription Toulon 2, académie de Nice (lauréate de l'édition 2013)
- **Anne-Sophie Benoit**, présidente de l'Association Nationale des Directeurs de l'Éducation des Villes de France (ANDEV)
- **Maxime Barbier**, SGMAP
- **Philippe Watrelot,** rédacteur en chef des Cahiers pédagogiques
- **Martine Safra**, IGEN honoraire, présidente du CUIP
- **Anne Bouvier**, Fondation de France
- **Alain Fréville,** président de l'UNCME (Union nationale des Crédits Mutuels enseignants)
- **Michel Lussault**, directeur de l'IFé
- **Brigitte d'Agostini,** membre du bureau de l'OZP
- **Didier Lapeyronnie,** président du Conseil national de l'innovation pour la réussite éducative
- **Sébastien Turbot,** cabinet Auditoire, pour l'organisation WISE ou son représentant
- **Stéphan Vincent-Lancrin,** analyste principal, CERI-OCDE (ou Tracey Burns)
- **Jean-Marc Merriaux,** Directeur général du réseau CANOPE